



*U.N.S.A-Développement Durable /
S.A.F.A.C.T.T*

*Syndicat Autonome des Fonctionnaires
et Agents chargés du Contrôle des
Transports Terrestres*

Compte rendu de la CAP du 20/02/2013

La Commission Administrative Paritaire est présidée par Mme Brigitte THORIN. Il s'agit de la dernière CAP en formation commune rassemblant l'ensemble des représentants de l'administration et du personnel des ex-CAP SAE, CAM et CTT.

Le quorum étant atteint, la commission peut siéger selon l'ordre du jour établi.

Désignation d'un secrétaire adjoint

Ce rôle revient à Mme BARBEAU, représentante du personnel CGT.

Avant d'examiner les différents points de l'ordre du jour de la présente CAP, Mme THORIN répond en partie à nos interrogations.

Concernant la revalorisation du point d'indice et la politique de modernisation de la fonction publique, Mme THORIN rappelle qu'elle n'a pas légitimité pour répondre à ces questions, s'agissant de décisions politiques ne dépendant pas de notre ministère. Concernant la revalorisation du point d'indice, Mme LEBRANCHU a communiqué en indiquant que ce n'était pas d'actualité.

Tout en reconnaissant le rattrapage du SMIC pour certaines catégories d'agents, **la réforme de la catégorie B** et la construction de la grille indiciaire répond, selon Mme THORIN, aux préoccupations du gel du point d'indice.

Elle a également rappelé que cette réforme permettra, jusqu'en 2015, une amélioration de la politique de recrutement et plus spécifiquement le passage de la catégorie C à la catégorie B, ouvrant ainsi plus d'une centaine de postes par examen professionnel en 2013 et le maintien, par rapport à 2012, de la soixantaine de postes par liste d'aptitude, pour 2013 également.

Les organisations syndicales n'ont pas manqué de relever que ces dispositions sont différentes de celles qui avaient été présentées le 8 janvier dernier.

En réponse, Mme THORIN a précisé qu'il ne s'agissait que de propositions; la DRH a arbitré en diminuant les possibilités d'accès à l'examen professionnel d'une vingtaine de postes pour abonder la liste d'aptitude et la maintenir à son niveau 2012 (soit une soixantaine de postes).

S'agissant de l'accès au grade d'attaché, le doublement des promotions pendant 4 ans conditionné par la signature du CIGeM est acquis selon Mme THORIN. Cette mesure débutera en 2014 et se prolongera donc jusqu'en 2017. Le retard pris pour la signature du CIGeM n'aura donc pas d'impact sur la durée de cette clause.

En ce qui concerne **l'exercice des promotions 2013**, le dispositif a effectivement été lancé tardivement mais il était notamment conditionné par les échanges sur les règles de gestion. Toutefois la DRH dénonce l'idée selon laquelle le calendrier aurait été fixé en fonction des contraintes des vacances scolaires parisiennes.

Les délais sont contraints en raison du travail à réaliser pour les exercices de promotion. Les services ainsi que les DREAL (services harmonisateurs) ont fait remonter la difficulté de l'exercice. De ce fait, un délai supplémentaire de 15 jours a été accordé aux services ainsi qu'aux DREAL. La note correspondante devrait être envoyée ce jour aux représentants du personnel.

Pour information, les listes stabilisées des promouvables ont été mises à disposition des PSI en début de semaine.

Pour l'instant les dates de la CAP concernée sont maintenues comme prévues (pour les SAC DD: 18, 19 et 20 juin 2013)

Par ailleurs, pour répondre au souhait des organisations syndicales d'être associées à **l'exercice PFR 2013**, des réunions entre la DRH et chacune des organisations sont prévues à partir du 4 mars prochain.

Toujours sur le thème de la PFR, les retards dans l'examen des **12 recours restants au titre de 2011** ainsi que des 2 dossiers mis à l'étude sont imputables, selon Mme THORIN, à l'encombrement de l'instruction dans les services de la DRH. Le bureau concerné n'a pas été en mesure d'instruire l'ensemble des dossiers pour cette CAP.

Ces recours pourront être examinés, soit lors d'une CAP spécialement dédiée, soit lors de la CAP «Mutations/Promotions» de Juin prochain.

Pour information, la DRH a d'ores et déjà été destinataire d'une vingtaine de recours PFR pour l'exercice 2012.

Consciente de l'impact de **la réforme ADS** sur l'équilibre des agents concernés, des mesures devraient être prises par la DRH.

Deux précisions sont enfin apportées par **l'UNSA concernant les mutations**. Ces précisions font suite aux débats de la présente CAP:

- Christine GARCIA, la **chargée de mission des SAC DD**, assurera un accompagnement au profit de 2 agents dont les dossiers ont été examinés lors de cette CAP et qui n'ont pu trouver d'issue favorable. Cette disposition sera généralisée pour les situations nécessitant une intervention particulière,
- **Certains postes à la mobilité portent la mention «RZGE»** signifiant «réservé zone de gouvernance»; il s'agit de postes ouverts aux agents situés dans la région dépendant de la zone de gouvernance. Cette mention doit être apparente et cette clause ne peut être modifiée pendant le cycle de mobilité. Ces postes qui sont ciblés peuvent concerner tout ou partie de ceux situés dans cette zone.

2-Mutations cycle 2013/5 1er et 2ème niveau de grade (CTT)

La date d'effet des mutations est fixée au 1er mai 2013 sauf avis contraire.

Nom-Prénom	Service d'accueil	Intitulé poste	Observations
PAWLOWSKI Alban	DDT 03 / SLCD	Chargé de la prospective en Habitat Social et Appui PRU	Changement de spécialité (CTT → AG)
FRIER MANON Camille	DREAL PACA / STI	Contrôleur des Transports Terrestres	
GARCIA Gaëlle	DREAL 69 / STV	Contrôleur des Transports terrestres	

GIL Gaëlle	DREAL 34 / SITM	Contrôleur des Transports terrestres	
MORASZ Patrice	DREAL 59 / UT	Contrôleur des Transports Terrestres	Mutation au 01/07/2013
DARMEDRU Flora	DREAL 69 / STV	Responsable instructeurs	Changement de spécialité CTT → AG
MARCHETTI Claude	DREAL 69 / STV	Contrôleur des Transports terrestres	
BARSOTTI Richard	DREAL 69 / STV	Contrôleur des Transports terrestres	Mutation au 01/07/2013
MARY CATAN Célia	DRIEA SST / DRTR	Contrôleur des Transports terrestres	Dossier à l'étude
VANHESSCHE Willy	DREAL PICARDIE / UT 80	Inspecteur des Installations Classées à la subdivision 2 de l'UT de la Somme	Changement de spécialité CTT → TSDD Détachement dans le corps des TSDD
FIAMMINGO Laure	DREAL 44 / STRV	Contrôleur des Transports terrestres	Dossier à l'étude

Les autres demandes de mutation ont reçu un avis défavorable.

3-Mutations cycle 2013/5 3ème niveau de grade (CTT)

La date d'effet des mutations est fixée au 1er mai 2013 sauf avis contraire.

On n'a pas de CTT classe ex